

*Article 43 du Règlement*

[Traduction]

**LE CONSEIL DU TRÉSOR**LA VÉRIFICATION COMPTABLE DES ORGANISMES  
SUBVENTIONNÉS À MÊME LES FONDS PUBLICS—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Merci, monsieur l'Orateur. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

La Corporation nationale de l'art et de l'artisanat indiens a reçu d'importantes subventions du gouvernement et, par suite de plaintes venant de divers groupes autochtones, le gouvernement a ordonné aux services de vérification d'examiner les livres de la Corporation. Comme aussi une bonne administration financière est essentielle à la promotion de l'art et de l'artisanat indiens et comme le gouvernement, bien qu'il ait reçu le rapport de vérification en août, a systématiquement refusé de le communiquer aux groupes visés, malgré ses déclarations emphatiques sur la liberté d'accès à l'information, je demande la permission de proposer, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre exige le dépôt du rapport de vérification visé concernant l'utilisation de fonds publics, que le gouvernement respecte son engagement de liberté d'accès à l'information et que, à l'avenir, il présente immédiatement à la Chambre les rapports dressés par les services de vérification des organismes qui bénéficient de l'aide de l'État.

**M. l'Orateur:** En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération à ce moment-ci sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

**LA SÉCURITÉ SOCIALE**ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE  
RESPECTER L'UNIVERSALITÉ DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA  
VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Thérèse Killens (Saint-Michel):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que dans la circonscription de Saint-Michel il y a six maisons pour personnes âgées, étant donné que je reçois de nombreux appels et aussi de nombreuses lettres de gens inquiets au sujet des rumeurs qui circulent sur l'abolition possible de l'universalité des pensions pour les personnes âgées, étant donné que cette population de personnes âgées est très vulnérable, anxieuse, troublée et même presque affolée, je propose, appuyée par l'honorable député de Laprairie (M. Deniger):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Crombie) informe la Chambre cet après-midi même, si le protocole le permet, si son ministère a l'intention de continuer le programme de l'universalité des pensions des personnes âgées, ceci afin de redonner la sérénité à des millions de Canadiens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1125)

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LES MESURES VISANT À ASSURER QUE LES CANADIENS NE  
COURENT AUCUN DANGER EN IRAN—LES  
APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE IRANIEN

**L'hon. Marc Lalonde (Outremont):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu du grave tort causé à nos relations politiques et économiques avec les pays arabes par la politique du gouvernement concernant l'ambassade canadienne en Israël et les déclarations ridicules et irréflechies qu'ont faites le ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'été dernier et, dernièrement, le conseiller politique du ministre, madame le ministre peut-elle nous dire si elle s'est personnellement entretenue avec notre ambassadeur en Iran afin de s'assurer que les Canadiens qui sont actuellement en Iran ne courent aucun danger et que les livraisons de pétrole iranien au Canada ne seront pas interrompues au cours des prochains mois?

**L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je constate que le député partage l'inquiétude de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre au sujet de la grave situation qui existe en Iran.

Je puis donner au député l'assurance que mes collaborateurs sont en liaison constante avec notre ambassadeur à Téhéran afin de surveiller l'évolution de la situation et de déterminer dans quelle mesure elle pourrait affecter les ressortissants canadiens en Iran.

Je puis l'assurer qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure. C'est ce qui ressort des renseignements que nous ont transmis notre ambassadeur en Iran et le chargé d'affaires de l'ambassadeur iranien à Ottawa.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentante de sa réponse à la première partie de ma question. Je note qu'elle n'a pas tenu compte de la deuxième partie. Je m'adresserai donc au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il ne nous réconforte guère en nous disant que nos approvisionnement ne risquent pas d'être interrompus étant donné qu'un pétrolier iranien est actuellement en mer. Il sait, ou devrait savoir, que le problème de la sécurité des approvisionnements dépend de nos relations non pas uniquement avec l'Iran, mais avec d'autres pays producteurs de pétrole. L'an dernier, Exxon, à qui appartient Imperial Oil, a détourné à l'occasion de la crise iranienne, du pétrole en provenance du Venezuela qui nous étaient destiné.

Le ministre a-t-il communiqué avec les multinationales du pétrole, et surtout avec Imperial Oil, directement et personnellement, ou par l'entremise de ses conseillers personnels ou encore du directeur général du parti conservateur, qui tous viennent d'Imperial Oil...